

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023\_080

**Objet : Label Culture en cœur de Flandre**

**Séance du quatre juillet deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (60) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Francis BEVE (Suppléant) - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Élise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Céline INGELAERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BILLYNCK

**Procurations (20)**

Brigitte GALLI à Philippe GRIMBER - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Emidia KOCH - Christophe LEGROIS à Didier TIBERGHEN - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Jérôme DARQUES - Pascal CODRON à Roger LEMAIRE - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 80**

**Secrétaire de séance : Bernard DENTENER**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

### DELIBERATION 2023\_080

**Objet : Label Culture en Cœur de Flandre**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière d'actions culturelles ;

Considérant le projet artistique et culturel de la CCFI adopté le 5 juillet 2022 ;

Considérant l'action opérationnelle de l'axe 9 du projet culturel qui vise à la mise en place d'un dispositif « Label culture en Cœur de Flandre » ;

Considérant les objectifs de l'axe 9 du projet culturel :

- mettre en lumière le potentiel culturel de chaque commune de la CCFI,
- renforcer l'engagement de chacun dans la mission d'intérêt général,
- accompagner les structures et communes dans leur projet d'actions culturelles,
- favoriser l'accès à la culture des populations les plus éloignées de l'offre culturelle pour des raisons sociales, territoriales et économiques,

Considérant le programme d'actions culturelles, les projets artistiques et la médiation culturelle déployés à l'échelle du territoire au service des communes et des habitants de la CCFI ;

Considérant la réunion de la commission culture du 22 juin 2023 fixant les conditions d'éligibilité et les montants des aides suivantes :

#### Critères d'éligibilités :

- intérêt artistique et culturel,
- contribution à la découverte des œuvres, des créations,
- implication d'une éducation par une ouverture d'esprit,
- participation à la formation et à l'épanouissement des personnes,
- affûter la perception et l'esprit critique,
- invitation à interroger sa propre vision du monde,
- intérêt communautaire,
- organisation d'une action culturelle à dimension intercommunale,
- participation aux événements culturels communautaires (Printemps des poètes, Art et Nature...),
- projet situé exclusivement sur le territoire,
- projet mobilisant les habitants de Cœur de Flandre,
- projet répondant aux objectifs du projet culturel communautaire.

#### Modalités de versement de l'aide :

- structures éligibles : communes et associations,
- une seule demande est autorisée par année et par commune (la demande doit être effectuée par la commune),
- l'aide financière est uniquement affectée aux frais engagés pour la réalisation de l'action culturelle qui fait l'objet de la demande de soutien,
- l'aide sera calculée sur la base d'un montant en TTC et selon les modalités suivantes :
  - taux d'aide ; 30%
  - plafond de l'aide : 1 000 €,
- enveloppe financière annuelle : 5 000 €.

**Il vous est proposé :**

- de mettre en place le Label Culture en Cœur de Flandre,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document lié à la mise en place du dispositif, dans la limite des crédits prévus au budget,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

**Vote :**

**Pour : 80**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 4 juillet 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Bernard DENTENER



Le Président

Valentin BELLEVAL

